

**CS GROUP**  
**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 24 568 466 euros**  
**SIEGE SOCIAL : 54-56, avenue Hoche, 75008 PARIS**  
**RCS PARIS 692.000.946**

**DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS**

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 26 JUIN 2020**

**1- BILAN DU PRECEDENT PROGRAMME**

<b>Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 8 juin 2019 au 19 juin 2020</b>	
Pourcentage du capital auto-détenu de manière directe	0.30899 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	Néant
Nombre de titres détenus en portefeuille au 19 juin 2020	75 915
Valeur comptable du portefeuille au 19 juin 2020	583 702.87 euros
Valeur de marché du portefeuille au 19 juin 2020*	283 922.10 euros

\*cours de clôture au 18 juin 2020 : 3.74 euros

<b>Flux bruts cumulés du 8 juin 2019 au 19 juin 2020</b>		<b>Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme</b>				
	<b>Achats</b>	<b>Ventes/ Transferts</b>	<b>Positions ouvertes à l'achat</b>		<b>Positions ouvertes à la vente</b>	
<b>Nombre de titres</b>	164 223	139 696	<i>Options d'achat achetées</i>	<i>Achats à terme</i>	<i>Options d'achat vendues</i>	<i>Ventes à terme</i>
<b>Echéance maximale moyenne</b>			-	-	-	-
<b>Cours moyen de la transaction</b>	4.20357	4.33000	-	-	-	-
<b>Montants</b>	690 323	604 884	-	-	-	-

**2- REPARTITION PAR OBJECTIFS DES TITRES DETENUS AU 19 JUIN 2020**

Nombre de titres détenus de manière directe : 75 915 représentant 0.30899 % du capital de la société.

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé) dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail : 19 602 ; ou
- l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce : 0 ; ou
- de manière générale, honorer des obligations liées à des programmes d'allocations d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de l'émetteur ou d'une entreprise associée : 0 ; ou
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière : 0 ; ou
- l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés : 0 ; ou
- la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'appopt : 0 ; ou
- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action CS GROUP par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique reconnue par l'Autorité des marchés financiers : 56 313

### 3- NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

- **Autorisation du programme** : Assemblée Générale du 26 juin 2020
- **Titres concernés** : actions ordinaires
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10 % soit 2 456 846 actions. Compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 84 041 à la date du 1<sup>er</sup> avril 2020, le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 2 372 805 actions sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.
- **Prix maximum d'achat** : 10 euros
- **Objectifs** :
  - l'attribution ou la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé) dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ; ou
  - l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ; ou
  - de manière générale, honorer des obligations liées à des programmes d'allocations d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de l'émetteur ou d'une entreprise associée ; ou
  - la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; ou
  - l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés ; ou
  - la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ; ou
  - l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action CS GROUP par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique reconnue par l'Autorité des marchés financiers.
- **Durée du programme** : 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 26 juin 2020 soit jusqu'au 26 décembre 2021.

---